



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du lundi 06 octobre 2025

Procès-verbal N°38/10/2025

Le lundi 06 octobre 2025, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 21h à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Ambrosino Eric, Antoniotti Danièle, Bernard Julien, Bruyère-Isnard Thierry, Chalvet Cathy, Dusautoir Joanne, Laurant Thierry, Margotton Magalie, Rio Jean-Luc.

Absents excusés : Brundo Jean, Blanchart-Dabrowski Noémie, Delorme David, Seraidarian Nathalie, Rodier Muriel, Solignac Michèle.

Procurations : Solignac Michèle donne procuration Bruyère-Isnard Thierry, Seraidarian Nathalie donne procuration à Dusautoir Joanne, David Delorme donne procuration à Jean-Luc Rio, Rodier Muriel donne procuration à Bernard Julien.

La séance s'est tenue en présence du public et en visio en direct sur la page facebook de la mairie

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 09, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise qu'il y a 4 procurations.

Secrétaire de séance : M Laurant

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 10 juillet 2025

3- Délibération Traversée du centre bourg et sécurité routière, demande de subventions

4- Délibération Tarification sociale « dispositif cantine à 1 euros »

5- Délibération Travaux cabanon des chasseurs, demande de subventions

6- Délibération Achats de parcelles de particuliers

7- Délibération avenant au marché de travaux dans le cadre du projet « Amélioration de l'offre de santé »

8- Délibération concernant les travaux monuments aux morts et l'espace militaire au cimetière

9- Délibération participation financière au séjour pédagogique organisé dans le cadre du regroupement pédagogique

10- Délibération de reprise de concession en état d'abandon au cimetière

11- Délibération de rétrocession concession n°82 du cimetière communal

12- Délibération concernant lignes directrices de gestion

13- Changement du panneau lumineux à proximité du point INFO

13- Le marché du lundi

13- Un point sur les travaux en cours sur la commune

14- Mode de revente de la production électrique du parc photovoltaïque installé sur le toit de la médiathèque

15- Informations diverses



1-Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, il souhaite remplacer le point 11 concernant la rétrocession de concession par une information sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et sur l'assurance statutaire

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

2-Adoption du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 10 juillet 2025

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

3- Délibération Traversée du centre bourg et sécurité routière, demande de subventions

Monsieur le Maire évoque la traversée du centre bourg qui est dangereuse pour les piétons. Il présente un plan de la traversée de Saint Paul qui, malgré les améliorations au fil du temps, reste dangereuse. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une route départementale à grande circulation. Le maire peut prendre un arrêté pour limiter la vitesse à 30 kilomètres heure après avis conforme du préfet et après consultation du Président du Département. Pour limiter la vitesse à 30 et définir ainsi une « zone 30 », il serait nécessaire de mettre en place un passage surélevé avec passage piétons supplémentaire avant le carrefour de la route de Banne. Cela permettrait aux collégiens de se rendre à l'arrêt de bus en toute sécurité.

Un courrier a été adressé en ce sens à Monsieur le Préfet et au Président du Conseil Départemental.

La zone 30 commencerait avant le croisement de la route de Banne jusqu'au croisement de la route de l'ancien passage à niveau qui correspond à la sortie des « Porte de l'Ardèche ». La « zone 30 » sera adossée à des dispositifs visuels pour faciliter les passages protégés. Un feu tricolore de vitesse est possible également comme celui à l'entrée de Saint Ambroix qui fonctionne en fonction de la vitesse du véhicule qui se présente devant le feu tricolore. Une autre possibilité consiste à mettre en place un dispositif visuel lumineux qui se déclenche à l'approche d'un piéton, dès qu'il veut traverser.

Eric Ambrosino demande s'il est possible de mettre des chicanes. Cathy Chalvet donne un exemple sur une départementale qu'elle connaît... Mr le Maire demande si cette départementale est de grande circulation ou pas. Cela fait toute la différence.

Après un débat sur les diverses possibilités pour réduire la vitesse, Monsieur le Maire propose de l'autoriser par délibération à demander des subventions au Département, à l'Etat et divers organismes susceptibles de nous accompagner financièrement dans ce type de projet.

En attendant, une opération de marquage au sol sera programmée prochainement.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

4- Délibération Tarification sociale « dispositif cantine à 1 euros »

Monsieur le Maire donne la parole à Joanne Dusautoir qui précise la reconduction du dispositif de la cantine à 1 euros.

Depuis quelques années, maintenant, « un prix cantine préférentiel » est proposé aux parents suivant leur coefficient familial.

1€ si coef inférieur à 720€

2,50€ si coef compris entre 720 et 1 200€

3,80€ si coef supérieur à 1 200€

Rappelons que c'est la cuisine centrale de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche qui nous approvisionne depuis le 1^{er} mars 2023, au prix dégressif de 6,87€ au 1^{er} mars 2023, à, aujourd'hui, 5,50€ le repas.

La commune de St Paul supporte la différence de prix.

A titre d'exemple : de septembre à décembre 2024, le « reste à charge » s'élevait à 2 521€

La reconduction de ce dispositif me semble être une aide indéniable apportée aux familles aux moyens modestes.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

5- Délibération Travaux cabanon des chasseurs, demande de subventions

Monsieur le Maire fait un point sur l'ensemble des travaux qui ont été réalisés sur le cabanon dit « des chasseurs » qui est une propriété communale.

- Éclairage
- Rénovation et agrandissement de l'auvent

Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention sans réponse à ce jour de la part du Conseil Départemental de l'Ardèche. Il convient de continuer les travaux qui consisteront à fermer une partie de l'auvent. Ces travaux s'élèveraient à 11 500 euros HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander des subventions auprès du Département de l'Ardèche et de la Fédération de Chasse. Une partie pourrait être financée par l'ACCCA de Saint Paul le Jeune.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

6- Délibération Achats de parcelles de particuliers

Monsieur le Maire indique que nous avons plusieurs propositions de vente à la commune de parcelles situées en zone naturelle. Monsieur le Maire souhaite pouvoir négocier un prix raisonnable afin que la commune puisse acquérir ces parcelles. Cathy Chalvet s'interroge sur l'opportunité de cet achat. Un débat s'engage autour de cette acquisition. L'idée est simple : *une forêt communale plus importante nous permettrait de gérer plus facilement le massif forestier qui est laissé à l'abandon par les particuliers (certains ne sachant pas où se trouvent leur parcelle, le plus souvent sans valeur marchande).*

Après débat, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de négocier le prix de ces parcelles ; Il reviendra en conseil municipal pour faire une proposition d'achat négocié avec les propriétaires vendeurs.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

7- Délibération avenant au marché de travaux dans le cadre du projet « Amélioration de l'offre de santé »

Monsieur le maire fait un point sur le chantier du cabinet médical et des kinésithérapeutes. Les financeurs sont au rendez-vous avec 80 % de subventions pour ce projet de 950 000 euros. La Région, Le Département et l'Etat ont contribué à part quasi égale à son financement.

Il est nécessaire de procéder à quelques ajustements de lots qui ont été attribués dans le cadre du marché. Le coût de certains matériaux a augmenté depuis l'appel d'offre initial.

Il propose au conseil municipal les ajustements suivants :

La commune a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction de locaux pour l'amélioration de l'offre de santé par convention de mandat en date du 19 mars 2023, pour un montant total de 723 350,00 € H.T. et une durée de 30 mois. Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 permettant de prendre en compte la décision prise en cours d'études, de conduire un projet énergétiquement passif. Le montant de la convention de mandat a été porté à 955 000,00 €HT.

Le projet a intégré à l'issue des études, la décision de l'ajout d'une production photovoltaïque en toiture. Par ailleurs, après la dévolution des marchés de travaux, un ajournement du démarrage des travaux, dans

l'attente de la confirmation des financements, a induit un rallongement du délai et un surcoût sur l'opération, affectant essentiellement les marchés de travaux :

- Par l'incidence de la révision de prix s'appliquant sur les offres remises en juin 2024.
- Par la prise en compte par voie d'avenant, des hausses du coût de matériaux non couvertes par la révision de prix sur les lots n°04 – MURS OSSATURE BOIS - CHARPENTE - COUVERTURE – ZINGUERIE et n°10 - CHAUFFAGE - VENTILATION – PLOMBERIE.

Le détail des marchés de travaux et des avenants proposés est le suivant :

Lots	Entreprises	Marché HT	Avenant	% d'évolution	Nouveau montant du marché
LOT n°1 - MACONNERIE - GROS ŒUVRE - VRD	JOUVE-VILLARD	264 742,77 €	0,00 €	0,00%	264 742,77 €
LOT n°2 - FACADES	FACADE AZ	22 831,48 €	0,00 €	0,00%	22 831,48 €
LOT n°3 - ETANCHEITE	BROUCHIER	11 305,85 €	0,00 €	0,00%	11 305,85 €
LOT n°4 - MURS OSSATURE BOIS - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	MOULIN CHARPENTE	61 384,73 €	1 291,37 €	2,10%	62 676,10 €
LOT n°5 - CARRELAGE FAIENCE - SOLS SOUPLES	DECO GOUNON	46 217,53 €	0,00 €	0,00%	46 217,53 €
LOT n°6 - PLATRERIE - FAUX PLAFONDS - PEINTURE	BUSCEMA	79 105,22 €	0,00 €	0,00%	79 105,22 €
LOT n°7 - MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES BOIS	ATBR	131 566,76 €	0,00 €	0,00%	131 566,76 €
LOT n°8 - FERRONERIE SERRURERIE - MENUISERIES METALLIQUES	METALLERIE FABRE Joris	23 283,50 €	0,00 €	0,00%	23 283,50 €
LOT n°9 - ASCENSEUR	COPAS	25 490,00 €	0,00 €	0,00%	25 490,00 €
LOT n°10 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	CHAUSSABEL	85 883,68 €	4 616,32 €	5,38%	90 500,00 €
LOT n°11 - ELECTRICITE COURANT FORTS & FAIBLES	ARDECHE ELEC	50 507,00 €	0,00 €	0,00%	50 507,00 €

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération et son contenu détaillé, mandat compris, est portée à : 985 000,00 € H.T. dont 838 938,81 € H.T. de travaux.

Pour son financement, des participations de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche sont prévues. Quant à son planning d'exécution, il devrait s'étaler sur la période 2023 – 2027.

Monsieur le Maire rappelle que le S.D.E.A., pour une telle intervention, a proposé une rémunération au taux de 3,5 % du montant de l'opération (hors honoraires SDEA) sur la base du budget prévisionnel précité, à savoir 33 309,18 H.T. soit 39 971,01 € T.T.C de rémunération de mandataire

La rémunération comprend tous les frais occasionnés au mandataire par sa mission, à l'exclusion des contrats ou commandes passés pour la réalisation de l'opération qui font l'objet d'avances dans les conditions prévues aux articles 6 et 7.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la convention de mandat à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties, élaborée sur la base des différents éléments retracés ci-dessus, puis invite le Conseil municipal à l'adopter ce jour, sachant que le Bureau Syndical sera appelé à l'adopter lors de sa prochaine séance.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

8- Délibération concernant les travaux monuments aux morts et l'espace militaire au cimetière

Danielle Antoniotti prend la parole pour préciser l'ensemble des travaux qui vont être réalisés sur le monument aux morts et sur l'espace militaire au cimetière. Elle remercie M. Jousse pour son aide précieuse sur ce dossier complexe.

- Restauration tombes et espaces militaires du cimetière : PF Vidal
- (2 100€ HT – 2 520€ TTC)
- Nettoyage du monument aux morts, rechapissage et gravures lettres : PF Vidal :
- (1 625€ HT – 1 950€ TTC sous-traitance)
- Fabrication de 8 plaques émaillées à l'ancienne pour remplacement de celles existantes et création de nouvelles : Ets Rochetaillée
- (834,40€ HT – 1 001,28 TTC)
- Support pour plaques émaillées en zinc repoussé, fixations, châssis, pose sur mur : Julien Azzolin ferronnier St Paul
- (492€ TTC)

A noter : les PF Vidal ne nous comptent pas le déplacement pour le monument aux morts et le ferronnier ne nous compte pas la pose).

Les Entreprises, (sauf le Ferronnier) seront payées en fonction du montant HT, selon le code général des Impôts *

*selon le code général des Impôts article 261 : sont exonérés de la TVA : les travaux de construction, d'aménagement, de réparation et d'entretien des monuments, cimetières ou sépultures commémoratifs des combattants, héros, victimes ou morts des guerres ou des attentats, effectués pour les collectivités publiques et les organismes légalement constitués agissant sans but lucratif.

Subventions : A ce jour 2 demandes de subventions sont en cours :

- Souvenir Français : 600€ maximum
- Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres : 1 300€ en attente de réponse.

MONTANT TOTAL travaux : 4 559,40€ (ht)+492€ (ttc) =5 051,40€

Si attribution des subventions 1 900€, reste à charge mairie : 3 151,40€

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal d'autoriser les demandes de subventions aux organismes cités auxquels on peut rajouter le Département de l'Ardèche

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

9- Délibération participation financière au séjour pédagogique organisé dans le cadre du regroupement pédagogique

Monsieur le Maire expose le budget que les professeurs des écoles de Banne ont élaboré dans le cadre d'un séjour pédagogique dans le Var en 2026. La participation financière de la commune s'élèverait à 4 444 euros.

Monsieur le Maire demande un accord de principe au conseil municipal, car ce montant devra être intégré dans le budget communal de 2026

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

10- Délibération de reprise de concession en état d'abandon au cimetière

Daniele Antoniotti expose que la possibilité pour une commune de reprendre des concessions en état d'abandon est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

En effet, lorsqu'en raison de la négligence du concessionnaire ou de ses ayants droit, ou en l'absence de successeurs identifiables, une concession présente un état manifeste d'abandon portant atteinte à la décence du cimetière, la commune est en droit d'engager cette procédure.

Une telle procédure a été engagée dans notre cimetière, le 15 décembre 2021 (date du premier constat d'abandon) et vise 10 concessions à ce jour.

L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été largement effectuée et notamment par des mots apposés sur ces concessions et un plan sur le panneau d'affichage à l'entrée du cimetière, indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise, ainsi que par une information publiée sur nos réseaux de communication « Iliwap » et « Facebook » de la commune.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était rédigé le 19 juin 2025 pour les concessions ayant conservé, l'aspect d'abandon.

N° de la concession	Emplacement	Famille	Concessionnaire à l'origine
3	Carré A – R14-03	DESCHANELS / DUMAS / CREGUT / MALBOS	CREGUT née MALBOS Marie-Rosalie
24	Carré A – R01-11	LACROIX	LACROIX Charles
25	Carré A – R01-10	TALLON	TALLON Eugène
36	Carré A – R02-02	BAYLE	BAYLE Noélie
38	Carré A – R02-04	TROUILLAS / VOLPE	TROUILLAS vve VOLPE Leonie
41	Carré A – R02-07	Inconnu	Inconnu
45	Carré A – R02-11	LACROIX	LACROIX Anna
54	Carré A – R02-20	SAUT	SAUT née MARTIN Eugénie
196	Carré B – R15-02	MARTIN / SAUT	SAUT née MARTIN Eugénie
217	Carré B – R16-02	MATHIEU / ROUVEYROL	MATHIEU Louis Germain

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements ont été rigoureusement respectées.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

11- Mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et sur l'assurance statutaire

Monsieur le Maire informe qu'il a saisi le comité social territorial pour avis en ce qui concerne la protection sociale complémentaire. Nous opterons au prochain conseil municipal pour une labellisation (ce qui est préconisé). Ainsi la collectivité verserait mensuellement une somme de 20 euros bruts à tout agent justifiant d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée. Nous attendons donc le retour de l'avis du CDG07 pour délibérer.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des propositions faites par le Centre de Gestion en ce qui concerne les remboursements à la collectivité en cas d'absences pour maladie. Les propositions ont été négociées par le centre de gestion pour l'ensemble des collectivités qui le souhaite. Nous délibérerons au prochain conseil municipal.

12- Délibération concernant lignes directrices de gestion

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal du travail qui a été fait sur les lignes directrices de gestion ; Il s'agit de l'organisation de la collectivité visant à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Celui-ci a été soumis à l'avis du comité social territorial de l'Ardèche. Il a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité du CST.

Le Maire a, de ce fait, et selon la réglementation en vigueur, pris un arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion.

13- Changement du panneau lumineux à proximité du point INFO

Le panneau lumineux d'information situé près du point info, sur la place de la gare est devenu obsolète. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition de la société qui gère le panneau actuellement : le remplacement de celui-ci par un panneau lumineux plus performant permettant de diffuser des affiches et des documents.

La question se pose : faut-il acheter le panneau qui à ce jour coûte 8 964 euros HT ou le louer à raison de 180 euros par mois.

Le conseil municipal pense qu'il est préférable d'en faire l'acquisition en pleine propriété ; La location au final s'avérant plus onéreuse.

Monsieur le Maire, en fonction des dépenses engagées à ce jour, verra si cette acquisition est envisageable.

13- Le marché du lundi

Le marché du Lundi est un sujet récurrent qui revient inlassablement dans la commune.

- Faut-il le supprimer car il n'a plus lieu d'être ?
- Faut-il le déplacer sur la place de la gare en limitant le nombre d'exposants afin de compléter la Brocante du lundi ?

Actuellement, un seul marchand ambulant expose sur le marché le lundi. Des arguments pencheraient en faveur de son déplacement vers le bas du village. (Plus de visibilité car plus de passage...)

D'un autre côté, le déplacement du marché vers le bas du village peut avoir des conséquences sur les activités des commerces de l'avenue Jean Radier. Il faut prendre le temps de la réflexion et de la concertation avant de prendre une telle décision. D'autre part, la suppression purement et simplement de ce marché est une décision complexe à prendre pour une municipalité qui doit essayer de maintenir les activités économiques du village.

Les conseillers municipaux sont très partagés sur ce sujet. Il convient d'analyser plus précisément la situation avant de prendre une décision, quelle qu'elle le soit...

13- Un point sur les travaux en cours sur la commune

- La centrale photovoltaïque sur le toit de la médiathèque est en cours d'installation, elle sera opérationnelle fin novembre 2025.
- L'aire de camping-Car est très utilisée. Il manque un panneau explicatif
- Les travaux du cabinet médical ont débuté. Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 10H. La durée de travaux est de l'ordre de 10 mois.
- L'aire de recharge pour les voitures électriques va être installée prochainement à proximité du court de tennis.
- La digue de retenue près du lavoir de l'ancienne poste présente des défauts d'étanchéité ; Des devis sont en cours d'élaboration.

14- Mode de revente de la production électrique du parc photovoltaïque installé sur le toit de la médiathèque

Monsieur le Maire revient sur la mise en place du projet de construction de la centrale photovoltaïque sur le toit de la médiathèque. Les conseillers municipaux avaient souhaité avoir des précisions sur le mode de production de l'électricité et sur l'auto consommation possible.

Le document élaboré par « Territoires d'Énergie » (SDE07) présenté aux élus fait état d'un nouveau dispositif dénommé « autoconsommation collective patrimoniale ». Une première en Ardèche qui permettra à la commune de réinjecter directement sur ses différents points de consommations électriques, les kilowatts produits sans passer par de la revente. Une économie non négligeable qui à terme permettra à la commune de réduire sa consommation électrique chez les fournisseurs d'énergie ; La simulation proposée fait état d'une économie financière de l'ordre de 5 500 euros par an. Cette somme se décompose en 4 139 euros HT de réduction d'achat d'électricité chez un fournisseur et de 1 360 euros HT de revente de surplus d'électricité à un fournisseur d'énergie.

15- Informations diverses

- Le marché de Noël aura lieu le Dimanche 30 novembre
- Octobre Rose proposé par les Walking Girls aura lieu le samedi 11 octobre, on vous y attend nombreux
- Difficile de citer toutes les animations sur la commune et complétées par celle de la médiathèque André Brahic, elles sont très nombreuses et témoignent de l'investissement des associations au sein de la commune. Bravo !

La séance est le à 23h30

Le Maire

Thierry Bruyère-Isnard



Le Secrétaire de séance

Thierry Laurant

